

Mémoire

La dure confrontation de l'intérêt collectif et des intérêts particuliers

Il y a lieu de se questionner sur certains aspects liés à l'implantation de projet industriel Rabaska, étant à mon avis révélateurs d'un débat plus large sur lequel vous devriez aussi vous questionner. Doit-on avoir au Québec des projets d'intérêt national ? Doit-on pour certains projets dont les retombées sont importantes, souvent primordiales, donner au gouvernement le pouvoir de décider si un projet doit ou non voir le jour ?

Le syndrome du *Pas dans ma cour*

Le Québec est confronté à un immobilisme important, et ce, depuis plusieurs années. On voit apparaître à chaque nouveau projet des groupes, souvent très minoritaires mais dont l'efficacité médiatique est cependant importante, qui utilisent des arguments souvent démagogiques pour détruire à la fois un promoteur et son projet.

Ces groupes tentent, et réussissent trop souvent, à donner une impression de légitimité à leur bataille, comme s'ils étaient plus représentatifs que les élus. Comme s'ils représentaient les citoyens et les intérêts généraux et que les élus, eux, représentaient que quelques intérêts particuliers souvent occultes.

Cette dérive médiatique est malheureuse et dommageable. Ce sont, dans une société démocratique, les élus qui ont la tâche de représenter les citoyens. Pas les groupes de pression. Jamais la somme des intérêts particuliers ne représentera l'intérêt général.

Les élus ont la responsabilité d'évaluer l'ensemble des paramètres et des impacts d'un projet. Pas uniquement son impact sur quelques voisins mais plutôt ses impacts sur l'avenir de la société, sur le Québec en entier.

Quand je regarde le débat autour du projet Rabaska, je me questionne toujours sur notre capacité collective à accueillir de nouveaux projets. Comment pourrait-on construire un TGV par exemple ? Même si c'est là un projet économiquement et environnementalement souhaitable, on peut se demander si celui-ci pourrait voir le jour si le gouvernement ne l'impose pas. Imaginer le nombre de collectivités qui seraient affectées par le bruit, et ce, sans aucune retombée puisque par définition un TGV ne pourra arrêter à chaque village entre Québec et Montréal.

En France, le gouvernement peut imposer des projets d'intérêt national, décider que la France a besoin d'un tel projet. Jamais la France n'aurait pu développer son énergie nucléaire sans ce type de possibilité, jamais il n'aurait pu développer son TGV.

À une époque où l'individualisme prime, où chacun ne voit que son nombril, ne pense qu'à lui, ne doit-on pas revoir les pouvoirs du seul dont la responsabilité est réellement l'intérêt général, les intérêts supérieurs du Québec : l'état québécois ?

Rabaska est nécessaire pour le Québec. La communauté d'accueil doit pouvoir recevoir des avantages liés à son implantation et il est de la responsabilité du promoteur de maximiser les retombées positives de son projet et d'en minimiser les impacts négatifs pour les voisins immédiats. Cependant, ceux-ci ne doivent pas avoir le pouvoir de bloquer un projet dont les retombées seront bénéfiques pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Alphonse Lavoie